

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine 1, rue du Ballon 59034 LILLE cedex	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole
--	---

Comité Syndical du 6 décembre 2010

Délibération n°16-2010

Objet : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU SYNDICAT MIXTE A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE (SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX) DE LA SCARPE AVAL

Le lundi six décembre deux mille dix à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur René VANDIERENDONCK, Vice-président.

Titulaires présents :

MM. BAERT, BOUREL, CACHEUX, CAUDRON, DELEBARRE, DESMAZIERES, DESPREZ, DUBOIS, DURAND, ELEGEEST, FOUTRY, GAUTHIER, GRAS, JANSSENS, MERTEN, MONNET, MUTEZ, PAURON, SARAZIN, SEGARD, TIR, VANDIERENDONCK, VERCAMER et WIBAUX.

Titulaires excusés : 34

Suppléants votants :

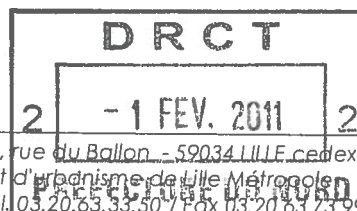
M.GABRELLE pour M.BOCQUET, M.CAUCHE pour M.DECOCQ, Mme CULLEN pour M.DELANNOY, M.VERDONCK pour M.HAESEBROECK, M.HAYART pour Mme SCHARLY, M.HUCHETTE pour M.WOLFCARIUS, M.COGET pour M.RUANT.

Secrétaire de séance : M. Luc FOUTRY

Convocation aux délégués du Comité Syndical et affichage : 29 novembre 2010

Nombre de délégués en exercice : 57

Publiée le : 14 décembre 2010



Siège : Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine - 1, rue du Ballon - 59034 LILLE cedex
Adresse administrative : Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole,
299, boulevard de Leeds, 59777 EURALILLE Cedex - Tél. 03.20.63.33.50 - Fax 03.20.63.73.99
Toute correspondance est à adresser au siège administratif.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

Rapport de Madame la Présidente

Cinq communes de la Communauté de communes du Pays de Pévèle (Bachy, Bersée, Moncheaux, Mons-en-Pévèle et Mouchin), appartenant au territoire du SCOT de Lille Métropole, sont concernées par le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Scarpe Aval, approuvé par arrêté préfectoral le 12 mars 2009.

La CLE, Commission Locale de l'Eau, qui pilote l'élaboration du SAGE, a pour mission de :

- suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE,
- émettre des avis sur les dossiers ayant un impact sur l'eau,
- accompagner, en lien avec les services de l'Etat, les communes dans la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec le SAGE,
- impulser des projets et coordonner les acteurs locaux,
- veiller à la diffusion des orientations du SAGE.

La CLE est composée de trois collèges composés comme suit :

- au moins 50 % des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,
- au moins 25 % des représentants des usagers,
- au plus, 25 % de représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

Le 17 juin 2010 en séance plénière, la CLE du SAGE Scarpe Aval a décidé de remplacer, en son sein, le Syndicat intercommunal de la Scarpe (dissous) par le Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole. Celui-ci sera alors membre de la CLE, comme le sont déjà les deux autres Syndicats de SCOT concernés par le SAGE de la Scarpe Aval : celui du Grand Douaisis et celui de Valenciennes.

Pour cela, il est demandé au Syndicat mixte du SCOT de désigner un représentant à la CLE.

Aux termes de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, ce représentant du Syndicat mixte est désigné au scrutin majoritaire.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

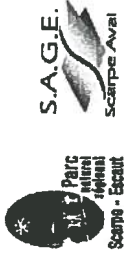
Conformément à l'article R.212-30 du Code de l'environnement, ce représentant sera proposé à Monsieur le Président de l'Association des maires du Nord afin qu'il puisse être nommé, par arrêté préfectoral, membre de la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE de la Scarpe Aval.

Je vous propose de désigner Monsieur Luc FOUTRY, maire d'Attiches, Vice-président de la Communauté de communes du Pays de Pévèle en charge de l'aménagement du territoire, des déplacements et des transports.

Monsieur Luc FOUTRY a été élu à l'unanimité comme représentant du Syndicat mixte à la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Scarpe Aval par les membres du Comité Syndical.



Martine AUBRY
Présidente du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole



Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

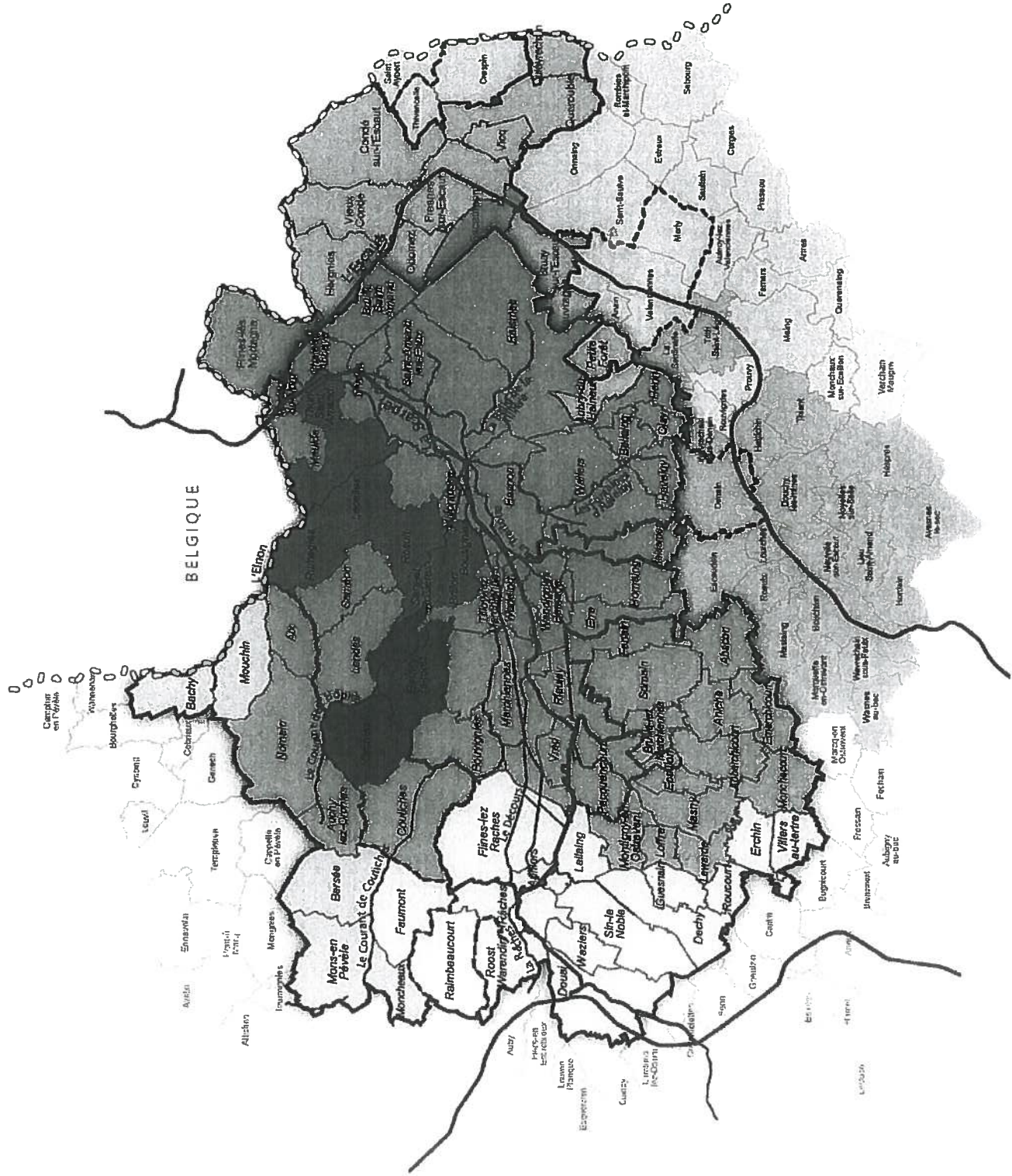
- Communauté de Communes du Pays de Pévèle
- Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut
- Communauté d'Agglomération du Douaisis
- Communauté de Communes du Coeur d'Ostrevent
- Communauté de Communes d'Espérance en Pévèle
- Communauté de Communes du Coeur de Pévèle
- Communauté de Communes rurales de la Vallée de la Scarpe
- Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole

Réseau hydrographique

- Voies navigables
- Réseau primaire

- Périmètre administratif du SAGE
- Périmètre du Parc naturel régional Scarpe-Escaut
- Communes associées au Parc naturel régional Scarpe-Escaut
- Limites communales

Frontière franco-belge



Sources : BD Cartho® - IGN® - Paris - 2004 ;
 PNR Scarpe-Escaut - 2004
 Carte extraite du SAGE Scarpe aval approuvé le 12 mars 2009.
 Ne peut être utilisée indépendamment du document papier.